

Nominations

Jacques Creyssel et Alain Gautron, la nouvelle présidence paritaire du CTIP

15 janvier 2025

Jacques Creyssel (MEDEF) et Alain Gautron (CGT-FO) ont été élus à l'unanimité Président et Vice-président du CTIP pour une durée de deux ans.

Composé à parts égales de représentants des organisations d'employeurs et de salariés, le Conseil d'administration du CTIP a élu ce 15 janvier son nouveau bureau. Conformément aux statuts, sa composition répond au principe de l'alternance entre Collège salariés et Collège employeurs. Jacques Creyssel, représentant le MEDEF, succède donc à Dominique Bertrand, représentant la CFTC, à la tête du CTIP. La vice-présidence est assurée par Alain Gautron, représentant la CGT-FO, succédant à Denis Laplane (MEDEF).

« *Dans une situation politique et économique pleine d'incertitudes, c'est notre rôle en tant que partenaires sociaux de nous assurer que la voix des entreprises et des salariés soit mieux entendue, et c'est avec cette ambition que je commence mon mandat de Président du CTIP* », a déclaré Jacques Creyssel, le nouveau Président du CTIP.

Diplômé de l'IEP de Paris et de l'École Nationale d'Administration, Jacques Creyssel a débuté sa carrière au sein de la direction du Budget au ministère de l'Économie et des Finances. Il a intégré ensuite le Conseil national du patronat français (CNPF) en tant que Directeur général des affaires économiques, en 1993, puis des affaires économiques et de la coordination stratégique. À ce poste, il participe activement à la création du MEDEF dont il a été Directeur délégué, puis Directeur général entre 1998 et 2008, avant de devenir Délégué général de la Fédération du Commerce et de la Distribution en 2011, puis Administrateur délégué.

Il est aujourd'hui Membre du Conseil exécutif et du Bureau du MEDEF dont il préside la Commission Économie, Finances et Compétitivité. Il préside également la commission Économie et Finances du CESE. Jacques Creyssel est depuis janvier 2025 Président de l'association sommitale AG2R LA MONDIALE.

« *Avec Alain Gautron et l'ensemble du Conseil d'administration, notre cap est clair : réaffirmer toute la place du paritarisme dans la protection sociale complémentaire grâce au contrat collectif d'entreprise et au dialogue social* », a-t-il affirmé à l'occasion de sa prise de mandat.

Direction : relations institutionnelles et communication

Le nouveau Vice-président du CTIP, Alain Gautron, est titulaire d'une maîtrise de droit public de l'Université de Nancy et diplômé du Centre national d'études supérieures de la Sécurité sociale (devenu l'EN3S). Il a consacré l'ensemble de sa carrière et de son engagement à la protection sociale, notamment au sein de l'Assurance Maladie comme directeur de la CPAM de la Marne. En 2009, il a la charge de la création de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, avant d'en devenir le directeur de 2010 à 2015. Engagé depuis de nombreuses années dans la vie syndicale de son secteur professionnel, il devient secrétaire national du Syndicat des cadres des organismes sociaux (SNFOCOS) en 2015 et occupe cette fonction jusqu'en 2021. Alain Gautron est aujourd'hui Président de l'association sommitale Malakoff Humanis. « *En tant que Vice-président du CTIP et avec l'ensemble des institutions de prévoyance, nous construirons la protection sociale de demain : une protection sociale collective adaptée aux besoins des salariés des branches professionnelles et des entreprises. Faisons confiance aux partenaires sociaux et au dialogue social* » a déclaré Alain Gautron, Vice-président du CTIP.

La composition du Conseil d'administration du CTIP, en partie renouvelée, est disponible sur son [site internet](#).

À propos du CTIP

Acteur de la protection sociale de demain, le CTIP porte la voix de l'ensemble des institutions de prévoyance auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. Il valorise auprès d'eux la singularité de ces organismes d'assurance de personnes à but non lucratif, à gouvernance paritaire ainsi que leur rôle auprès des entreprises du fait de leur spécialisation dans le contrat collectif. Les institutions de prévoyance couvrent en effet 14 millions de salariés à travers plus de 2 millions d'entreprises en santé et en prévoyance, soit plus d'un salarié français sur deux. Le CTIP défend les intérêts de ses 41 adhérents et les accompagne dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur leur métier. Il contribue à développer une information pédagogique sur la protection sociale complémentaire collective et à mettre en exergue les avantages de la gestion paritaire pour la mise en œuvre de garanties protégeant les salariés des risques de la vie.

Contact presse : Miriana Clerc / Tel : 06 74 19 20 50 / Courriel : clerc@ctip.asso.fr / <https://www.ctip.asso.fr/>

Direction : relations institutionnelles et communication